

Assurance et risques standards IARD du particulier

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Souscription, indemnisation, gestion, courtage, commercial, marketing**

Code(s) NAF : **65.12Z**, **66.12Z**, **64.11Z**, **64.19Z**, **64.20Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1103**, **C1102**, **C1107**, **C1110**

Formacode : **41036**

Date de création de la certification : **01/01/2017**

Mots clés : **MRH**, **AUTOMOBILE**, **SINISTRE**, **IARD**

Identification

Identifiant : **2996**

Version du : **13/06/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Accord de branche relatif à la gestion des emplois et des compétences et à la formation professionnelle toute au long de la vie dans les sociétés d'assurance \(GPEC\)](#)

Non formalisé :

- [OEMA Baromètres et évolution des métiers](#)
- [Nomenclature des métiers de l'assurance](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification a pour objectif :

L'acquisition des compétences techniques nécessaires à la gestion d'un sinistre standard en IARD (Incendie, Accident et Risques Divers).

La maîtrise de la gestion des sinistres : habitation, dégâts des eaux, et automobile.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Prendre en charge un assuré dans un contexte de sinistre.

Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.

Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables.

Gérer les sinistres matériels IARD habitation (dégâts des eaux, incendie...) et automobile (hors dommages corporels).

Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.

Appliquer la convention usuelles FFA /GEMA.

Appliquer les conventions IRSI, en cas de sinistre habitation et IRSA, en cas de sinistre automobile.

Public visé par la certification

Tous publics

Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

Informar le client des mesures conservatoires en cas de sinistre (par exemple en cas de vol avec effraction, en cas de dégâts des eaux avec recherche de fuite..).

Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré.

Exercer les recours en droit commun dans le cadre d'une subrogation légale en cas de sinistre automobile avec tiers responsable identifié.

Accompagner l'assuré tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.

Modalités générales

La certification est proposée en inter-entreprises ou en intra-entreprises selon des modalités de formation présentielle et à distance.

La formation est dispensée en cinq modules d'une durée totale de 56 heures :

Module 1 : Sinistre habitation

Vérifier la validité du contrat

Evaluer les dommages

Module 2 : Sinistre dégâts des eaux

Analyser les garanties et déterminer le droit à indemnisation

Convention IRSI

Module 3 : Sinistre matériel automobile

Instruire le dossier

Déterminer les conditions de règlement

Module 4 : La convention IRSA

Module 5 : Recours droit commun dans les sinistres automobiles

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Faire reconnaître par une certification ses compétences dans un domaine à forte spécificité

Accroître son employabilité dans un contexte réglementaire contraignant, évolutif et à forte expertise.

Développer son efficacité professionnelle.

Maîtriser l'ensemble des normes, règles, techniques permettant d'être acteur dans les processus de gestion des risques IARD du particulier.

Pour l'entité utilisatrice

Développer les compétences en techniques, conseils, analyse et recherche de solutions assurantielles des salariés chargés de la gestion des risques standards IARD du particulier.

Permettre aux entités de faire face à la maîtrise de phénomènes complexes à fort impact sur la qualité et la rentabilité des portefeuilles d'affaires.

Renforcer une approche clients personnalisée permettant un maintien des affaires existantes, même après sinistres

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun.

Compétences évaluées

Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
Identifier les informations utiles au traitement du sinistre ou de la demande de prestation.

Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre.

Enoncer et expliquer au client les éléments de procédure de gestion .

Préconiser les mesures conservatoires et les mettre en place.

Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).

Argumenter sur les différents types de prise en charge des prestations (prise en charge totale, avance de fonds...).

Expliquer et justifier le règlement de prestations d'assurance suite à un sinistre habitation ou automobile ou le refus de garantie.

Assurer le suivi du dossier de sinistre et mesurer la satisfaction du client.

Traiter les réclamations et objections en argumentant ses réponses sur la base des dispositions contractuelles.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

Centre(s) de passage/certification

- IFPASS PUTEAUX/
LYON/MARSEILLE/STRASBOURG/BORDEAUX

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat IFPASS signé par le Directeur Général

Plus d'informations

Statistiques

En moyenne, une dizaine de candidats par an.

Autres sources d'information

<https://www.ifpass.fr/assurance-et-risques-standard-iard>

informations@ifpass.fr / lyon@ifpass.fr / marseille@ifpass.fr / strasbourg@ifpass.fr /
bordeaux@ifpass.fr